

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2022

L'an 2022, le 22 mars à 19h00, le comité syndical du syndicat sportif intercommunal La Chapelle-Caro-Saint-Abraham s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DANIEL président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15 mars 2022 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 15 mars 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
8	8	8

Vote
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Florence PRUNET

Messieurs David BOSCHET, Arnaud CHEDALEUX, Pierre DANIEL, Jean-Paul DUBOIS, Laurent DUPE, François MILOUX

**Absent** : -

**secrétaire de séance** : Monsieur David BOSCHET

*Loi de vigilance sanitaire 2021-1465 du 10/11/2021, règles dérogatoires applicables compte tenu du contexte sanitaire : un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs et le quorum est fixé au tiers des membres présents.*

22MARS22\_07 : Tarifs des locations applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical du 07 décembre 2021

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les catégories tarifaires du fait de l'intégration de la commune de la Chapelle-Caro historique dans la commune nouvelle de Val d'Oust (depuis 2016)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix pour :

-FIXE les catégories tarifaires et tarifs pour l'année 2022 comme suit :

LOUEURS	SALLE DES FETES	CUISINE	TOTAL
<b>ASSOCIATIONS DE ST-ABRAHAM ET DE VAL D'OUST</b>			
Animation sans entrée ou repas payant	Gratuit	110€	110€
Animation avec entrée ou repas payant	135€	110€	245€
Ecole (animation avec entrée ou repas payant lucratif)	130€	105€	235€
Sonorisation			50€
<b>PARTICULIERS DE ST-ABRAHAM ET DE VAL D'OUST</b>			
1 repas par jour	175€	130€	305€
2 repas par jour	195€	175€	370€
Forfait deux jours (3 repas)			580€
Vin d'honneur – apéritif	125€		125€
Sonorisation			50€
<b>ASSOCIATIONS DE L'EXTERIEUR</b>			
Animation sans entrée ou repas payant	165€	175€	340€
Animation avec entrée ou repas payant	230€	180€	410€
Sonorisation			50€
<b>PARTICULIERS DE L'EXTERIEUR</b>			
1 repas par jour	230€	180€	410€
2 repas par jour	250€	220€	470€
Forfait deux jours (3 repas)			735€

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le \_\_\_\_\_

ID : 056-255602120-20220322-22MARS2207-DE

**CAUTION : 1000 €**

**FOYER**

Loué pour anniversaires, fêtes de famille, buffet froids, réunions	100€
CAUTION	300€
Nombre de personnes	60

**-DIT QUE** la présente délibération entre en vigueur à la date rendue exécutoire et abroge par voie de conséquence la délibération n° 07DEC21\_04


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie de Saint-Abraham, siège social du syndicat, le 22 mars 2022

Le Président,

  
SYNDICAT SPORTIF INTERCOMMUNAL  
LA CHAPELLE CARO SAINT ABRAHAM  
Mairie SAINT ABRAHAM 56140